



Guide Salle des Fêtes Anne Morgan Blérancourt



Blérancourt Tourisme
7 bis place de l'Hôtel de Ville 02300 Blérancourt
03 23 39 72 17
blérancourt.tourisme@gmail.com
www.ot-blérancourt.com
f Blérancourt Tourisme

DESCRIPTION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Adresse de la Salle des Fêtes « Anne Morgan » : Place du Général Leclerc.

Parking sur les zones réservées à cet effet et sur l'espace Eva Dahlgren (en face du Musée).

→ Il est important de laisser les entrées de la Salle des Fêtes accessibles en cas d'intervention des secours !

Hall d'entrée

- Réserve tables (toutes les tables sorties doivent être remises sur le chariot)
- Vestiaire
- Tableau d'affichage (sécurité, règlement)

Salle

- Bar (téléphone, petit point d'eau et placard – fermé, ne pas utiliser)
- Scène
- Sanitaires femmes
- Sanitaires hommes
- Chaises (160, à ranger par piles de 5)
- Tables (30 de 4 places + 6 de 6 places)

Cuisine

- 2 réfrigérateurs (à brancher avant utilisation, puis les éteindre et ouvrir les portes après utilisation)
- 1 congélateur
- 1 micro-ondes
- 3 tables inox
- 1 chariot roulant
- 1 four
- 1 table cuisson
- 1 hotte aspiration
- 1 lave-vaisselle (fonctionne avec des petites tablettes à ramener par vos soins)
- 1 chauffe-plats
- 2 chauffe-assiettes
- Armoire vaisselle

Tableau électrique (ne pas ouvrir) : si besoin prendre contact avec l' élu de permanence.

WC x2

- 1 poubelle
- 1 brosse toilette
- Distributeur papier WC
- Distributeur savon
- Sèche-mains
- Miroir

Sous-sol

- Réserve

Extérieur

- Poubelle grise « normale » : y déposer les ordures ménagères résiduelles dans des sacs fermés.
- Poubelle jaune « emballages » : y déposer les emballages plastique / papier / carton en vrac.

→ Les verres sont à reprendre et à déposer dans les bennes à verre prévues à cet effet.

A l'étage :

- Régie – merci de ne pas y pénétrer.

CHAUFFAGE :

Les locataires ont **interdiction** de toucher au chauffage et doivent contacter l' élu de permanence en cas de besoin.

ECLAIRAGE :

- Pour la Salle : sur la scène (voir tableau)
- Pour le hall : à l'intérieur
- Pour les WC : à l'intérieur.

ETAT DES LIEUX ET FONCTIONNEMENT

Chaque location donnera lieu à un état des lieux d'entrée et de sortie, en présence du locataire et d'un représentant de la Mairie.

Le fonctionnement de la Salle des Fêtes est expliqué aux utilisateurs lors de l'état des lieux et consigné dans le présent guide et le règlement d'occupation (consignes de sécurité, fonctionnement des équipements, gestion des déchets, remise en place du mobilier).

Un numéro de téléphone vous est laissé en cas de souci sur le porte-clés de la Salle des Fêtes.

Remise des clés et mise à disposition de la salle :

Les clés doivent être retirées auprès de Blérancourt Tourisme pendant les horaires d'ouverture.

- Location le samedi : le vendredi 16h00
- Location le dimanche : le samedi 14h00

(ou comme convenu lors de l'établissement du contrat de location.)

Nettoyage des locaux, des espaces extérieurs et gestion des déchets :

Avant de quitter les lieux, les utilisateurs sont tenus de :

- Nettoyer la vaisselle et les équipements utilisés
- Passer le balai dans la salle, le hall et les sanitaires
- Nettoyer les sanitaires, la cuisine et le coin bar
- Vider les poubelles de cuisine et WC dans les conteneurs prévus à cet effet (attention au tri sélectif)
- Nettoyer si besoin les extérieurs (papiers, mégots).

→ A défaut, un montant de 50 € supplémentaires pourra vous être demandé pour le forfait ménage.

Bruit et nuisances sonores : voir règlement.

Interdictions et consignes de sécurité :

INTERDICTIONS	CONSIGNES DE SECURITE
Réaliser des branchements sauvages	Prendre connaissance du plan d'évacuation et de l'emplacement des extincteurs (à n'utiliser qu'en cas d'urgence) et sorties de secours
Modifier les installations existantes	Prendre connaissance du fonctionnement des équipements
Faire un feu, barbecue, feu d'artifice, fumer, vapoter	Maintenir les portes de sorties de secours déverrouillées et leurs abords dégagés
Utiliser des rubans adhésifs, punaises ou tout autre système de fixation susceptible de dégrader la salle	Prévenir la Mairie si un extincteur a été percuté
Utiliser des vélos, engins à moteur, ballons de sport dans la Salle des Fêtes	Demander l'avis et l'autorisation de la Mairie si la manifestation prévoit des installations techniques particulières
Dépasser la capacité d'accueil	Maximum de 90 personnes selon l'avis favorable de la Commission de Sécurité du 16 décembre 2021

NUMEROS D'URGENCE

SAMU	15
GENDARMERIE	17 / 03 23 38 36 17
POMPIERS	18
PERSONNES MALENTENDANTES	114
NUMERO D'URGENCE EUROPEEN	112

LISTE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

- **Déclencheur manuel de l'alarme** : (appuyer sur le bouton central)
- **Déverrouillage porte de secours** : (appuyer sur le bouton central)
- **Extincteurs** :
Avant utilisation, vérifier la classe de l'extincteur indiquée sur le panneau situé au-dessus de l'extincteur :
 - Classe A : bois, tissu, papier, carton
 - Classe B : hydrocarbures, solvants, graisses....
 - Classe C : butane, gaz, propane....
 - Classe D : poudre, aluminium....
 - Classe E : Risques électriques

→ **Conseils d'utilisation** :

1. Identifier le type de feu et prendre l'extincteur adapté
2. Dégoupiller
3. Percuter la poignée en détournant le visage
4. Se baisser et viser
5. Maintenir la pression sur la poignée et balayer la base des flammes.

N.B. : Prévenir impérativement la Mairie en cas d'utilisation de l'un de ces équipements.